

saisie attribution à execution successive

Par **PILLION**, le 11/04/2005 à 21:12

Suite à un titre exécutoire rendu par la Cour d'Appel en 1992, les époux X ont été condamnés à nous payer la somme principale de 31 000 Frs + les intérêts. Le 7/06/95, l'huissier a dressé un procès verbal de saisie attribution à exécution successive entre les mains d'une laiterie l'ABBAYE. Sur cette saisie il est mentionné 4 saisies antérieures pour 33 000frs étant indiqué que le compte lait était de 10000frs par mois. Un disponible de 5 000frs nous est versé fin 1995. Le 23/01/96 un mandataire judiciaire nous avertit d'une procédure de redressement judiciaire jugement le 9/01/96 sur les époux X. Notre créance est déclarée par un avoué. L'huissier envoie les pièces et actes au mandataire liquidateur mais ne s'est plus occupé de l'affaire. Depuis nous n'avons plus reçu aucune somme d'argent malgré la loi 1991. Nous avons entretenu maintes courriers avec le mandataire et possédant les réponses. Le 3/12/98 liquidation judiciaire et le 23/10/2000 le plan de redressement en tant qu'agriculteur a été résolu. Une sommation interpellative datée le 3/02/04 à notre requête est délivrée à la laiterie demandant d'indiquer selon quelles modalités les bénéficiaires des saisies attributions antérieures à celle pratiquée par le requérant, ont été réglées, de dire à qui les droits sur le compte lait ont été versés ultérieurement, à quelle date et quel en a été le montant. Sur ce, la laiterie répond de nous adresser au mandataire. Nous souhaitons savoir quelle procédure prendre pour obtenir notre dû rapidement. Merci d'avance.